

Le TTIP pour *Transatlantic Trade and Investment Partnership*, plus connu sous le nom de TAFTA, est un projet d'accord commercial en cours de négociation entre l'Union Européenne et les Etats-Unis.

L'objectif du TAFTA est de favoriser le commerce entre l'Union Européenne et les Etats-Unis en créant une vaste zone de libre échange.

Avec le TAFTA, les droits de douane existants seraient diminués progressivement : ainsi, lorsque les entreprises exporteraient des produits de l'autre côté de l'Atlantique, elles paieraient moins de droits de douane.

Les réglementations européennes et américaines seraient également harmonisées. A l'heure actuelle, par exemple, quand une entreprise européenne souhaite exporter un produit vers les Etats-Unis, elle doit d'abord le mettre aux normes américaines, ce qui peut représenter un coût important.

Enfin, certaines lois protectionnistes seraient abolies, comme le *Buy American Act* qui interdit aux administrations américaines d'acheter des biens et des services en provenance de pays non couverts par des accords de libre échange s'ils sont déjà produits aux Etats-Unis.

Pour les défenseurs du TAFTA, cet accord engendrerait un cercle vertueux de croissance, car les entreprises pourraient exporter plus facilement leurs produits, ce qui stimulerait la concurrence. Afin de rester compétitives, les entreprises devraient baisser leurs prix, ce qui favoriserait la consommation. Elles devraient donc produire plus pour satisfaire la demande, ce qui créerait des emplois.

Cependant, le TAFTA suscite de nombreuses inquiétudes, car ses détracteurs craignent qu'en voulant harmoniser les réglementations, on supprime des normes destinées à protéger les consommateurs. Les entreprises américaines pourraient ainsi exporter des produits très réglementés à l'heure actuelle sur le marché européen, comme les OGM, voire interdits, comme le bœuf nourri aux hormones.

Les détracteurs du TAFTA sont également inquiets au sujet des labels européens AOP-Appellation d'Origine Protégée et IGP-Indication Géographique Protégée qui sont apposés sur les produits fabriqués uniquement sur un territoire précis, comme le camembert de Normandie et les noix de Grenoble. Actuellement, les fabricants américains sont libres de produire des noix de Grenoble en Californie, par exemple. Avec le TAFTA, les Etats-Unis se sont engagés à reconnaître et à protéger seulement quelques produits portant ces labels, ce qui n'est pas suffisant pour les détracteurs.

Enfin, une entreprise pourrait attaquer un Etat auprès d'un tribunal appelé tribunal arbitral si elle estime être empêchée de vendre ses produits ou services librement, en raison notamment d'une réglementation trop stricte en matière de droit du travail, de protection de l'environnement ou de protection de la santé. Par exemple, un fabricant d'OGM pourrait poursuivre un Etat qui a décidé d'interdire leur vente sur son territoire.

A l'heure actuelle, les négociations continuent dans le plus grand secret, tandis que l'opinion publique appelle à davantage de transparence ou à l'abandon du projet.